

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 5 novembre 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Sylvie Gingras et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Pierre-Alexandre Simoneau, conseiller formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Sont absents : Clémence Nadeau, conseillère ainsi que Jean-Claude Gagnon et Jean-Paul Pelletier, conseillers.

Sont également présents : Sylvie Tardif, secrétaire-trésorière, Dominic Doucet, directeur général, Olivier Michaud, contremaître des travaux publics et Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR DU 5 NOVEMBRE 2018

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Adoption des procès-verbaux
- D) 1^{re} période de questions
- E) Rapport des loisirs
- F) Rapport d'environnement
- G) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement interdisant l'usage de cannabis dans les lieux publics
 - Adoption du règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière au programme AccèsLogis de la SHQ
 - Avis de motion et présentation du projet de règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec
 - Demande de dérogation mineure de Guylaine Blondeau et Yvan Simoneau
 - Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - Réserves financières
 - Dépôt des états comparatifs
 - Demande de congé sans traitement – Fanny Pécheux
 - Entretien de la patinoire de Vianney
 - Arrérages de taxes
 - Journée de formation – DAFA
 - Journée des municipalités – Mont Apic
- I) Rapport de voirie
- J) 2^e période de questions
- K) Présentation des comptes
- L) Clôture de la séance

2018-11-337 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point « demande de médiation auprès de la Commission municipale du Québec »; les membres de ce conseil ont reçu la documentation moins de 72 heures avant le début de la séance mais jugent la situation exceptionnelle. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-338 Interspersion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du

jour au besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-339 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2018-11-340 Rapport des loisirs

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter le rapport des loisirs d'octobre 2018 tel que présenté par Sylvie Tardif en l'absence de la responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-341 Rapport d'environnement

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'accepter le rapport d'environnement d'octobre 2018 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-342 Prévisions de sorties

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu d'approuver les prévisions et ratifications des délégations suivantes :

<u>Noms</u>	<u>Sujet</u>	<u>Endroits</u>	<u>Date</u>
Y.Charlebois	MAMOT	Victoriaville	2018-10-29
Y.Charlebois	parlement Ottawa	Princeville	2018-10-30
J.C. Gagnon	parlement Ottawa	Princeville	2018-10-30

2018-11-343 Adoption du règlement interdisant l'usage de cannabis dans les lieux publics

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Suzane Aubre et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 2018-184 interdisant l'usage de cannabis dans les lieux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

RÈGLEMENT no 2018-184

Règlement interdisant l'usage de cannabis
dans les lieux publics

Attendu que la *Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch. 16)* entre en vigueur le 17 octobre 2018 sur tout le territoire canadien;

Attendu que la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière (2018, chapitre 19)* entre en vigueur le 17 octobre 2018;

Attendu que les lois fédérales et provinciales laissent aux municipalités le choix de permettre ou non l'usage du cannabis dans certains lieux publics;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 1^{er} octobre 2018 lors d'une séance ordinaire par la conseillère Suzanne Aubre et qu'un projet de règlement a été présenté lors de cette même séance.

ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement peut aussi être désigné sous « Règlement sur le cannabis ».

ARTICLE 2 APPLICATION

Le présent règlement est appliqué par la Sureté du Québec.

ARTICLE 3 CONSOMMATION

Pour l'application du présent règlement, le terme « consommer » signifie inhaler à partir de tout dispositif permettant la vaporisation ou la combustion du cannabis.

ARTICLE 4 CANNABIS

Pour l'application du présent règlement, le terme « cannabis » signifie le cannabis séché, les huiles de cannabis, les haschischs, extraits, poudres, fluides pour vapoteuses et tout autre forme de cannabis permettant la consommation au sens du présent règlement.

ARTICLE 5 LIEUX APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

Il est interdit de consommer du cannabis en tous lieux appartenant à la municipalité. Ceci comprend, de manière non-limitative, les rues, chemins, sentiers, parcs, terrains sportifs, stationnements, édifices et les équipements supra locaux.

ARTICLE 6 LIEUX PUBLICS APPARTENANT À DES PERSONNES PRIVÉES

Il est interdit de consommer du cannabis dans les lieux publics appartenant à des personnes privées. Ceci comprend, les cafés, bars, restaurants et commerces ainsi que leurs sentiers, chemins, stationnements ou aménagements paysagers. Sont cependant exclus les immeubles à vocation résidentielle.

ARTICLE 7 PÉNALITÉS

Quiconque contrevient aux articles 3 et 4 du présent règlement est passibles d'une amende de 40 \$.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} octobre 2018
Projet de règlement : 1^{er} octobre 2018
Adoption : 5 novembre 2018
Publication : 7 novembre 2018

2018-11-344

Adoption du règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement no 2018-185 relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec.

RÈGLEMENT no 2018-185

Règlement relatif à la création d'un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis Québec de la Société d'habitation du Québec

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

Attendu que la Société d'habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis Québec et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis Québec en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

Attendu que le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'habitation du Québec;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2018;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2018;

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Sylvie Gingras et résolu à l'unanimité qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement ce qui suit :

Article 1

Dans le but de permettre aux coopératives et aux organismes sans but lucratif de bénéficier du programme *AccèsLogis Québec*, le présent règlement instaure un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec.

Article 2

Ce programme permet à la municipalité d'accorder à toute coopérative ou à tout organisme sans but lucratif une aide financière pour chaque projet admissible au programme *AccèsLogis Québec* de la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

Article 3

L'aide financière accordée par la municipalité dans le cadre du présent programme consiste, à la discrétion de la municipalité, en l'une et/ou l'autre des formes suivantes :

- Un montant fixe à déterminer par le conseil municipal;
- Un don ou une cession de terrain à prix avantageux;
- Un crédit de taxes à déterminer par le conseil municipal, sur une durée maximale de 35 ans.

Pour chaque projet auquel la municipalité désire participer par le biais de son programme complémentaire, la nature exacte de l'aide financière accordée sera confirmée par voie de résolution.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 1^{er} octobre 2018
Projet de règlement : 1^{er} octobre 2018
Adoption : 5 novembre 2018
Approbation SHQ :
Publication :

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC VISANT LA BONIFICATION D'UN PROJET ACCÈSLOGIS QUÉBEC

Madame Sylvie Gingras, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification d'un projet AccèsLogis Québec.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-11-345

Dérogation mineure de Guylaine Blondeau et Yvan Simoneau

Attendu que Guylaine Blondeau et Yvan Simoneau ont déposé une demande de dérogation mineure pour la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec garage attaché avec une hauteur de 6,25 mètres au lieu de 5,5 mètres localisée au 4350 route du Domaine-du-Lac sur les lots numéros 330-B-P et 626-P, canton d'Halifax;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme recommande que ladite demande de dérogation mineure devrait être accordée;

Attendu que le conseil a donné audience à tout intéressé désirant se faire entendre;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la demande de dérogation mineure soumise par Guylaine Blondeau et Yvan Simoneau et localisée au 4350 route du Domaine du Lac sur les lots numéros 330-B-P et 626-P, canton d'Halifax, soit acceptée pour la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec garage attaché avec une hauteur de 6,25 mètres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-346 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que la secrétaire-trésorière Sylvie Tardif soit désignée responsable du projet et interlocutrice auprès du ministère de la Famille pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de politique familiale. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-347 Réserves financières

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de réserver à même le budget 2018 les sommes suivantes pour les années 2017 et 2018 :

	<u>Année 2017</u>	<u>Année 2018</u>
Vidange des boues :	5 100 \$	5 100 \$
Bassins d'épuration :	2 560 \$	2 560 \$
Poste de pompage no 1	2 435 \$	2 435 \$
Poste de pompage no 2 :	8 050 \$	8 050 \$
Station 2000 :	3 500 \$	3 500 \$
Station 3000 :	1 595 \$	1 595 \$
Station Garneau :	1 000 \$	1 000 \$
Fonds parc/terrain de jeux :	<u>15 000 \$</u>	<u>15 000 \$</u>
	39 240 \$	39 240 \$

et que le comptable fasse la vérification des écritures de transfert. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

La secrétaire dépose l'état comparatif des revenus et dépenses réalisés au 31 août 2017 et ceux réalisés au 30 septembre 2018. Elle dépose également l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour 2018, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont elle dispose et ceux qui ont été prévus par le budget 2018 conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

2018-11-348 Demande de congé sans traitement - Fanny Pécheux

Considérant que Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et en bâtiments, peut demander un congé sans traitement conformément à son contrat de travail;

Considérant qu'elle a présenté une demande de congé par écrit le 19 octobre 2018 pour s'absenter du 10 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'autoriser Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et en bâtiments, à s'absenter du travail à compter du 10 décembre 2018 jusqu'au 3 janvier 2019 inclusivement ce qui représente 4 semaines prises à même ses vacances, ses congés fériés, ses heures accumulées, ses congés de maladie ou mobile non épuisés et/ou sans traitement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-349 Entretien de la patinoire de Vianney

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter la proposition de Marie-Claude Garneau pour l'entretien de la patinoire extérieure de Vianney pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 3 000 \$ et d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer le contrat de service. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-350 Arrérages de taxes

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que le conseil municipal approuve l'état des arrérages de taxes au 31 octobre 2018 pour un montant de 330 211.97 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-351 Collection de taxes

Il est proposé par Sylvie Gingras et résolu que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à transmettre un dernier avis aux 12 contribuables ayant des arrérages de taxes datant de plus de 2011 à 2018 et que le conseil mandate Me Luc Ouellette, avocat, pour collecter ces contribuables si le délai accordé n'est pas respecté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-352 Journée de formation – Cadre responsable de la formation (loisirs)

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'inscrire Geneviève Paradis à la formation « Cadre responsable de la formation » du programme DAFA (Diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur) qui aura lieu le 22 novembre 2018 à Saint-Hyacinthe et de défrayer les frais d'inscription de 125 \$ (taxes en sus) et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-353 Aide financière au Mont Apic

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'offrir la chance aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferdinand de pratiquer une journée en plein air au Mont Apic en offrant 50% de rabais sur la billetterie (entrée de ski et de glissades) lors de la *Journée des municipalités*. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-354 Demande de médiation à la Commission municipale du Québec

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu de demander le service de médiation offert par la Commission municipale du Québec pour solutionner la mésentente au sein du conseil municipal. Adopté à la majorité des membres présents (3 votes en faveur et 1 vote contre). Monsieur le maire Yves Charlebois ayant demandé d'enregistrer sa dissidence sur l'adoption de la résolution no 2018-11-354.

2018-11-355 Rapport de voirie

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter le rapport de voirie d'octobre 2018 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 13 personnes présentes à la 2^e période de questions.

2018-11-356 Présentation des comptes

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de payer les comptes du mois d'octobre 2018 tels que présentés pour un montant de 344 056.90 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-11-357 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 47. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.